



**Bureau de développement
des télécommunications (BDT)**

Réf. BDT/ Circulaire BDT/TDAG/024

Genève, le 2 février 2015

- Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT
- A l'Observateur (Résolution 99)
- Aux Membres du Secteur UIT-D
- Aux Membres du Bureau du GCDT

- Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-D

Objet: **Vingtième réunion du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications, Genève, Suisse, 28-30 avril 2015 (précédée de la réunion des Groupes de travail par correspondance du GCDT, le 27 avril)**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la 20ème réunion du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT), qui se tiendra du 28 au 30 avril 2015 au siège de l'UIT à Genève.

L'ordre du jour de cette réunion est vaste puisque le GCDT va examiner, entre autres, les résultats de la 19ème Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (PP-14) qui s'est tenue à Busan (République de Corée) du 20 octobre au 7 novembre 2014 ainsi que leurs incidences sur les travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D).

Le projet d'ordre du jour de la réunion du GCDT est reproduit dans l'**Annexe 1**.

Une note d'information concernant l'inscription, les demandes de bourse, la soumission des contributions, l'hébergement et la procédure d'obtention de visa est jointe en **Annexe 2**.

Tous les documents de la réunion seront publiés sur le site web du GCDT (<http://www.itu.int/ITU-D/20TDAG>) à mesure qu'ils deviennent disponibles.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'à la réunion qu'il a tenue le 1er octobre 2014, le GCDT a décidé de créer deux groupes de travail par correspondance, l'un chargé de la Résolution 1 (Rév. Dubaï, 2014), "Règlement intérieur du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT" et l'autre chargé du Plan stratégique, du Plan opérationnel et de la Déclaration.

Je vous encourage donc à prendre part aux discussions en ligne de ces deux groupes et j'ai par ailleurs l'honneur de vous inviter à participer à la première réunion physique de ces groupes qui aura lieu le 27 avril, avant la réunion proprement dite du GCDT. Les projets d'ordre du jour et les mandats de ces deux groupes sont disponibles sur le site web du GCDT à l'adresse (<http://www.itu.int/ITU-D/20TDAG>).

Je suis convaincu que votre participation active contribuera au succès de ces réunions et suis sûr de pouvoir compter sur vos avis et vos recommandations, si utiles aux travaux du BDT.

Je me réjouis de vous rencontrer à Genève.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Original signé]

Brahima Sanou
Directeur
Annexes: 2

Annexe 1

Secteur du développement des télécommunications

Groupe consultatif pour le développement
des télécommunications (GCDT)

20ème réunion du GCDT

Genève, 28-30 avril 2015



Document TDAG15-20/1-F

2 février 2015

Original: anglais

Projet d'ordre du jour

- 1 Allocution du Secrétaire général
- 2 Allocution du Directeur du Bureau de développement des télécommunications
- 3 Remarques liminaires du Président du GCDT
- 4 Adoption de l'ordre du jour et examen du programme de gestion du temps
- 5 Résultats de la PP 14 intéressant l'UIT-D
- 6 Examen de la mise en œuvre du Plan stratégique et du Plan opérationnel de l'UIT D de 2014, y compris les Résolutions de la CMDT 14/Résolutions de la PP 14 relatives à l'UIT D et aux initiatives régionales
- 7 Questions relatives aux commissions d'études de l'UIT D
- 8 Contribution de l'UIT D à la mise en œuvre du Plan d'action du SMSI
- 9 Règlement intérieur de l'UIT D (Résolution 1 de la CMDT – Méthodes de travail) et traitement électronique des documents, y compris Groupe de travail par correspondance du GCDT
- 10 Plan opérationnel quadriennal glissant de l'UIT D pour la période 2016 2019, y compris Groupe de travail par correspondance du GCDT
- 11 Collaboration avec les autres Secteurs, y compris rapport d'activité sur l'équipe intersectorielle
- 12 Rapport du Groupe sur les initiatives relatives au renforcement des capacités (GCBI)
- 13 Rapport sur les autres activités de l'UIT D
 - a) Edition de 2015 du Colloque mondial des régulateurs (GSR)
 - b) Edition de 2014 du Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (WTIS)
 - c) Télécommunications d'urgence
 - d) Forums régionaux sur le développement
- 14 Questions relatives aux membres, aux partenariats et aux innovations
- 15 Rapport d'activité sur la préparation du budget de l'UIT D pour la période 2016 2017
- 16 Calendrier des réunions et manifestations de l'UIT D
- 17 Divers

B. Sanou

Directeur du BDT

NOTE D'INFORMATION DU GCDT

Inscription et demandes de bourse

Les inscriptions préalables se feront uniquement **en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs** désignés par chaque administration pour la réunion du GCDT et celle de ses groupes de travail par correspondance ou entité habilitée à participer à la réunion du GCDT. Les inscriptions en ligne seront ouvertes à partir du **mardi 3 février 2015**, à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/>.

L'enregistrement sur place, pour la réunion du GCDT et celle de ses Groupes de travail par correspondance, sera ouvert le 27 avril 2015 à partir de 7 h 30 au bâtiment Montbrillant de l'UIT.

Les délégués préalablement inscrits n'auront besoin que de présenter leur lettre de confirmation et une pièce d'identité avec photo. Les délégués non préalablement inscrits devront en outre fournir une lettre d'accréditation du coordonnateur désigné par leur entité pour pouvoir s'inscrire sur place.

Le rôle du coordonnateur est de s'occuper des formalités d'inscription pour son administration/entité. La liste des coordonnateurs peut être consultée à l'aide d'identifiants TIES à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/>.

Pour modifier les coordonnées d'un coordonnateur ou pour changer de coordonnateur, un représentant habilité doit envoyer une télécopie officielle au service du BDT chargé des inscriptions aux réunions (+41 22 730 5545/+41 22 730 5484 ou par courriel à: bdtmeetingsregistration@itu.int), en fournissant les renseignements suivants: nom de famille, prénom et adresse de messagerie électronique.

Dans les limites des ressources budgétaires disponibles, une bourse par pays peut être accordée aux participants des pays dont le PIB par habitant est inférieur à 2 000 USD, la priorité étant accordée aux pays les moins avancés (PMA). En raison de contraintes budgétaires, les pays bénéficiaires devront peut-être contribuer partiellement au coût de la bourse. Pour demander un formulaire de demande de bourse, les participants doivent tout d'abord s'inscrire en ligne et cocher la case appropriée.

Les demandes de bourses signées et approuvées doivent parvenir au Service des bourses le **2 mars 2015 au plus tard**.

Les demandes reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

Interprétation et traduction

L'interprétation sera assurée en fonction des demandes des participants. Vous êtes donc invité(e) à indiquer sur votre formulaire d'inscription, **avant le 13 mars 2015**, si vous avez besoin d'une langue autre que l'anglais.

Les Groupes de travail par correspondance du GCDT travailleront uniquement en anglais.

Participation à distance et diffusion sur le web

La participation à distance interactive sera possible lors des prochaines réunions.

La diffusion traditionnelle sur le web continuera d'être assurée en parallèle.

Un compte TIES est nécessaire pour avoir accès à la participation à distance ou à la diffusion sur le web. Veuillez consulter le [site web du GCDT](#) pour toute information pratique concernant l'utilisation de ces services.

Contributions aux travaux du GCDT et de ses Groupes de travail par correspondance

Conformément à la Résolution 1 (Rév.Dubaï, 2014) de la CMDT, les contributions ne devraient pas excéder cinq pages et doivent être soumises au moyen du modèle en ligne disponible à l'adresse suivante: http://www.itu.int/ITU-D/CDS/contributions/tdag_v2.

Veuillez joindre au formulaire de soumission en ligne la version originale au format Word de votre contribution, afin de garantir que tous les hyperliens, graphiques et tableaux soient affichés correctement.

Conformément à la disposition 13.1.1 de la Résolution 1 (Rév.Dubaï, 2014), la date limite de soumission des

contributions a été fixée au **13 mars 2015**.

Aucune contribution reçue moins de 45 jours calendaires avant la réunion ne sera traduite, et seules les contributions reçues au moins 12 jours calendaires (15 avril 2015) avant la réunion seront publiées. Les contributions aux travaux des Groupes de travail par correspondance ne seront pas traduites.

Les contributions reçues moins de 12 jours calendaires avant la réunion ne figureront pas dans l'ordre du jour. Elles ne seront pas distribuées, mais seront conservées pour la réunion suivante. Aucune contribution ne sera acceptée après l'ouverture de la réunion.

Documents

Les réunions seront sans papier. Les délégués sont invités à apporter leurs ordinateurs portables pour pouvoir télécharger localement tous les documents des réunions et avoir accès au site web pour consulter les nouveaux documents. Un guide de l'utilisateur concernant la synchronisation des documents sera disponible sur le [site web du GCDT](#).

Les délégués sont priés de veiller à disposer d'un compte TIES, afin d'avoir accès aux documents de la réunion du GCDT à partir du site web. Pour savoir comment demander un compte TIES, rendez-vous à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/TIES/>.

Informations pratiques

Veillez noter que la Suisse applique une procédure stricte pour l'obtention des visas. Nous incitons vivement les participants à lire attentivement la procédure d'obtention de visa, disponible sur le [site web du GCDT](#). Veuillez noter qu'il faut au minimum trois semaines pour traiter une demande de visa Schengen.

Vous êtes invité(e) à visiter le coin des délégués de l'UIT (<http://www.itu.int/en/delegates-corner/Pages/default.aspx>) pour obtenir des informations pratiques sur Genève, y compris une liste d'hôtels auprès desquels l'UIT bénéficie de tarifs préférentiels.
